

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation relative à la nouvelle ligne Montérégie – Sainte-Rosalie (Dossier R-4286-2024)

Objet de la demande

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité a déposé, le 6 décembre 2024, une demande pour obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin de construire une nouvelle section de ligne pour relier les postes de la Montérégie et de Sainte-Rosalie (le **Projet**).

Le Projet de 84,9 M\$ vise à répondre à l'accroissement de la charge de la ville de Saint-Hyacinthe et ses environs. Il s'inscrit ainsi dans les catégories d'investissement « Croissance des besoins de la clientèle ». La mise en service du Projet est prévue pour le mois de septembre 2026.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (1) (5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et je ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles. Cependant, la Régie reconnaît d'office la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville comme intervenante.

Conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, **au plus tard le 27 mars 2025 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires, **au plus tard le 3 avril 2025 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* et le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca